

## **SÉANCE SPÉCIALE DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN (CTOI), 3-5 FÉVRIER 2023**

**Cette déclaration de position décrit les domaines sur lesquels la CTOI doit agir lors de sa séance spéciale sur la gestion des dispositifs de concentration du poisson (DCP), une séance programmée l'année dernière en raison de l'inaction générale sur ce sujet.**

Tout au long de l'année 2022, l'ISSF et ses partenaires ont appelé la CTOI à renforcer la gestion des DCP de pêche au thon dans l'océan Indien. Malgré cette insistance, la Commission ne s'est pas penchée sur le sujet. Dès sa prochaine séance spéciale, la CTOI doit adopter de meilleures mesures de gestion des DCP, conformes aux pratiques exemplaires recommandées et fondées sur des données scientifiques, afin d'éviter que la gestion des DCP dans l'océan Indien demeure déficiente.

La nécessité d'améliorer la gestion des DCP est évidente, de sorte que la CTOI doit continuer à améliorer son suivi et sa gestion des DCP pour veiller à une exploitation durable des ressources en thon tropical de l'océan Indien par les senneurs et à la préservation de l'écosystème marin.

### **Actions nécessaires**

- Élaborer et mettre en œuvre des limites scientifiques de déploiements de DCP et d'ensembles de DCP, conformément aux objectifs de gestion des thons tropicaux.
- Autoriser le comité scientifique de la CTOI à utiliser les données de suivi des DCP soumises à des fins scientifiques. Ces données sont actuellement utilisées uniquement à des fins de contrôle des limites de DCP.
- Exiger l'utilisation de matériaux biodégradables dans la construction des DCP afin de réduire au minimum l'utilisation de matériaux synthétiques/plastiques. Établir un calendrier de transition vers le 100 % biodégradable.
- Élaborer et adopter des lignes directrices sur le marquage des DCP, notamment en exigeant le marquage des bouées et de la structure des DCP.
- Élaborer et adopter des politiques de suivi et de récupération des DCP, comme le demande la résolution 19/02, qui envisagent l'utilisation de navires de ravitaillement dans les efforts de récupération des DCP.
- Adopter des règles plus claires concernant la propriété des DCP et l'activation/désactivation des bouées de DCP.

## Contexte général

Dans l'océan Indien, la pêche avec dispositifs de concentration du poisson (DCP) est responsable de presque 35 % des prises de thons tropicaux et 45 % des prises de listaos. Les données recueillies sur le type et l'utilisation des DCP, ainsi que sur les captures associées à un ensemble de DCP, permettent de mieux étudier la capacité de pêche, l'impact des DCP sur les stocks de la CTOI et d'élaborer des mesures de gestion des DCP fondées sur des données scientifiques. Si les navires de ravitaillement augmentent la disponibilité des DCP pour les navires de pêche, ils peuvent également être intégrés aux programmes de récupération des DCP.

Un effort concerté est nécessaire pour mieux surveiller l'utilisation des DCP dans l'océan Indien ainsi que pour soutenir l'adoption de mesures de gestion des DCP reposant sur des données scientifiques. Il est impératif de réduire les taux de mortalité des requins et des autres espèces non ciblées dans cette zone ainsi que de réduire les autres dommages à l'écosystème, incluant la présence de débris marins et l'échouage des DCP, ce qui pourrait être grandement facilité par l'utilisation de DCP non maillants et biodégradables.



[iss-foundation.org](http://iss-foundation.org)

3706 Butler Street, Suite 316  
Pittsburgh, PA 15201  
United States

Téléphone : + 1 703 226 8101  
Mail : [info@iss-foundation.org](mailto:info@iss-foundation.org)

